

Questions fréquemment posées au sujet de la Mercuriale - Observatoire suisse du marché des vins (OSMV)

1. A qui s'adresse la Mercuriale ?

La mercuriale est ouverte exclusivement aux producteurs, encaveurs, négociants et courtiers de vins suisses.

2. Comment faire pour m'inscrire à la Mercuriale ?

Pour participer à la mercuriale, il suffit d'écrire un e-mail à mercuriale@dynaxis.ch qui fournira les informations utiles à l'adhésion de nouveaux membres. L'OSMV doit pouvoir compter sur une participation suffisamment représentative à l'échelle régionale tant au niveau du nombre d'exploitations que de la surface en hectares représentée et des volumes vendus par appellation, couleur et canal de distribution.

3. Que faire si je ne trouve pas dans la liste les vins figurant dans mon assortiment ?

Ce n'est en principe pas possible, car les grilles sont conçues de telle manière qu'elles contiennent des types de vins tels que « autres cépages » ou « autres AOC », ce qui permet d'y inclure les vins non répertoriés directement.

4. Comment sont définis les canaux de distribution ?

Vente directe : vente aux privés ou consommateurs finaux, quel que soit leur lieu de résidence. On peut également y inclure certains types de revendeurs, qui vendent également aux privés.

HORECA : vente aux hôtels, restaurants et cafés. Les données sur les ventes aux œnothèques, bars à vins et vinothèques sont également à insérer dans ce canal de distribution.

Grossistes/revendeurs : vente aux intermédiaires (courtiers, négociants), y compris les revendeurs (vente à des professionnels), par opposition à la grande distribution. Le commerce de détail en général (vente à des particuliers) dont font partie les épiceries et magasins spécialisés est également à inclure dans ce canal de distribution. Les données des ventes pour la grande distribution sont à intégrer dans ce canal également.

Exportation : vente au-delà des frontières suisses.

5. Qu'entend – on par vrac, vin ouvert et vin en qualité bouteille ?

Vrac : vin vendu dans un contenant **supérieur à 10 litres** selon la définition de l'OIV. Le bag in box est donc à mettre sous vin ouvert ou en qualité bouteille.

Vin ouvert : vin en qualité litre, non millésimé, souvent vendu à la restauration [100 cl, 50 cl, 25 cl, 20 cl sans millésime].

Vin qualité bouteille : tous les vins millésimés quel que soit le volume du contenant [y compris 50 cl].

6. Ma société fait partie d'un groupe, dois-je « éliminer » mes ventes internes au groupe ou mes ventes à une autre société ?

Les ventes internes ne doivent pas être considérées. Nos analyses se focalisent sur l'évolution des prix et des volumes par canal de distribution.

7. Quelles quantités dois-je entrer ?

Les quantités sont renseignées par litre uniquement. Elles sont arrondies à l'unité entière. Les valeurs sont renseignées en CHF et comprennent **les chiffres d'affaires [CA] par appellation**.

8. Quel chiffre d'affaires dois-je entrer ?

Vente directe : CA TTC, CA net rabais inclus.

Autres canaux de distribution : CA HT.

Il est demandé d'entrer **le CA des prix facturés** et non pas encaissés.

9. Que dois-je entrer pour l'exportation ?

Il est demandé d'entrer **le CA des prix départ cave** et non pas après transport.

10. A quelles dates dois-je annoncer mes ventes ?

Les annonces sont faites trimestriellement, soit à partir du 1^{er} avril, puis dès le 1^{er} juillet, le 1^{er} octobre et le 1^{er} janvier de l'année suivante. Chaque trimestre la société dynaxis sàrl vous envoie un nouveau fichier Excel prédéfini pour remplir vos données.

11. Combien de temps ai-je pour entrer mes données ?

Vous avez en principe 30 jours pour entrer vos données. Un message de rappel envoyé par la société dynaxis sàrl vous informera de la date de clôture exacte de la période.

12. Quelle garantie ai-je que mes données resteront confidentielles ?

Les données commerciales sont traitées par la société dynaxis sàrl reconnue comme neutre et indépendante. Les données sont anonymisées avant d'être transmises à l'OSMV pour analyse. De plus, pour être publiée, une position doit contenir au minimum 3 annonces.

13. Puis-je modifier mes données en cours de route ?

Les données commerciales peuvent être corrigées en tout temps pendant le trimestre ouvert. Il est possible de renseigner vos données pour toute l'année même si l'inscription a eu lieu en cours d'année.

14. Puis-je me retirer de la Mercuriale en tout temps ?

Oui, il suffit pour cela d'écrire un e-mail de résiliation à la société dynaxis sàrl : mercuriale@dynaxis.ch. Les données saisies jusqu'au retrait sont toutefois conservées dans la base de données.

15. Où puis-je trouver les rapports de la Mercuriale ?

Les rapports trimestriels de la Mercuriale vous seront envoyés par e-mail. Ces derniers seront inclus dans les rapports régionaux dans la mesure où la représentation par région sera suffisante et que les saisies par type de vin seront de 3 au minimum.

16. A qui puis-je m'adresser si j'ai une question ?

Pour toute question concernant la saisie des données, prière de contacter le help desk de la société dynaxis sàrl par courriel : mercuriale@dynaxis.ch ou par téléphone au 021/312 18 39. Pour toute autre question, prière de contacter l'OSMV par courriel : info@osmv.ch ou par téléphone au 022/363 40 50.